



**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris

N° CA-11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Le 05 juin 2024 à 16h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 24 mai 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Zaneta WOZNIAK, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Colette HUARD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Yves COSCAS, Christophe RENDU à Michel VENEAU

Étaient absents excusés : Rahma GHIATOU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Marielle PERRON-DUPUY, Commissaire Aux Comptes – Cabinet SEMAPHORES Audit.

Objet : Quitus au Directeur général pour l'exercice 2023.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUIN 2024
DELIBERATION

Objet : Quitus au Directeur général pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le Directeur général chargé de l'exécution des budgets et passation de tous les actes et contrats au nom de l'Office, engage, liquide et ordonnance toutes les dépenses,

Considérant que le bilan dressé à la clôture de l'exercice comprend la totalité des biens, droits, créances, dettes et obligations constatées au 31 décembre de l'année 2023 de l'exercice,

Considérant que le compte de résultat d'un exercice comprend les charges et produits afférents à l'exercice 2023, et que les tableaux annexés retracent en tant que de besoin l'état des charges récupérables et de leur mise en recouvrement,

Considérant que les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'annexe et tous les documents justificatifs énumérés par les instructions,

Entendu le rapport d'activité de l'office sur l'année écoulée,

Après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

Dont une abstention pour Mme MERIGOT-DURBAN et Mme WOZNIAK ne prend pas part au vote,

Article unique : le quitus est donné au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice comptable 2023 pour :

- ✓ son budget principal pour le compte de l'OPH « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER

